



COMMUNIQUE DE PRESSE

12 Décembre 2006

Toutes leurs tentatives de rapprochement avec l'Union Cycliste Internationale s'étant heurtées au refus de cette dernière de revenir à un modèle sportif ouvert, et ne souhaitant pas voir leurs épreuves participer au système fermé dénommé « UCI Pro Tour », RCS Sport, A.S.O. et Unipublic SAU, organisateurs notamment des trois Grands Tours (Giro d'Italia, Tour de France et Vuelta a España), ont dû définir les conditions de participation, à compter de 2007, à leurs principales épreuves.

Ces conditions vont dans le sens de l'ouverture souhaitée par les trois Fédérations nationales dont ils relèvent, ainsi que par de nombreux autres organisateurs.

1. Les onze épreuves concernées sont : Paris-Nice, Tirreno-Adriatico, Milano-San Remo, Paris-Roubaix, la Flèche Wallonne, Liège-Bastogne-Liège, Giro d'Italia, Tour de France, Vuelta a España, Paris-Tours et Giro di Lombardia.
2. A compter de 2008, 16 groupes sportifs seront qualifiés, sur la base de critères en cours d'élaboration, et principalement des performances établies sur les deux années sportives précédentes : résultats des années 2006 et 2007 pour la qualification pour les courses 2008, résultats des années 2007 et 2008 pour la qualification pour les courses 2009, et ainsi de suite.
Le détail de ces critères sera communiqué avant le 1^{er} mars 2007, après consultation préalable des groupes sportifs et des coureurs.
3. Pour la participation à leurs épreuves en 2007, nécessaire année de transition, les organisateurs des trois Grands Tours considèrent comme qualifiés, afin de n'en mettre aucun en difficulté tardivement, les dix-huit groupes sportifs déjà prêts à disputer leurs épreuves, à savoir : AG2R Prévoyance, Bouygues Telecom, Caisse d'Épargne-Illes Balears, Cofidis, Crédit Agricole, Discovery Channel, Euskaltel-Euskadi, Française des Jeux, Gerolsteiner, Lampre-Fondital, Liquigas, Predictor-Lotto, Quickstep-Innergetic, Rabobank, Saunier Duval-Prodir, T Mobile Team, Team CSC et Team Milram.
4. Les groupes sportifs qualifiés pour ces différentes épreuves n'auront plus l'obligation d'y participer : leur participation sera facultative, et chacun d'eux indiquera à l'organisateur de chacune des épreuves, au plus tard le 31 décembre de l'année précédente, s'il souhaite, ou non, y participer.
5. L'organisateur de chaque épreuve se réserve le droit de refuser la participation de tout coureur, ou tout membre de l'encadrement d'une équipe, dont la présence pourrait porter atteinte à l'image de l'épreuve
6. L'organisateur de chaque épreuve pourra attribuer des invitations (wild cards).
Pour chacun des trois Grands Tours, elles devront être attribuées au plus tard trois mois avant le début de l'épreuve, et le nombre total de groupes sportifs participant à l'épreuve ne pourra excéder 20 à partir de 2008 – 22 pour l'année de transition 2007.
